

GCNP

Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada (2017)



CAPR
Canadian Alliance
of Physiotherapy
Regulators

ACORP
Alliance canadienne des
organismes de réglementation
de la physiothérapie



CANADIAN
COUNCIL OF
PHYSIOTHERAPY
UNIVERSITY
PROGRAMS

CONSEIL
CANADIEN DES
PROGRAMMES
UNIVERSITAIRES DE
PHYSIOTHÉRAPIE



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie



Physiotherapy Education Accreditation Canada
Agréement de l'enseignement de la physiothérapie au Canada



National Physiotherapy Advisory Group
Groupe consultatif national en physiothérapie

Table des matières

| | | |
|---|---|-----------|
|  | Remerciements | 3 |
|  | Compétences essentielles et jalons donnant accès à la profession | 4 |
|  | Contexte de la pratique de la physiothérapie | 5 |
|  | Structure organisationnelle | 6 |
|  | Définition des termes clés | 7 |
|  | Énoncé de l'entrée à la pratique | 7 |
|  | Compétences essentielles et jalons donnant accès à la profession | |
| | Expertise en physiothérapie | 8 |
| | Communication | 11 |
| | Collaboration | 12 |
| | Gestion | 13 |
| | Leadership | 15 |
| | Érudition | 16 |
| | Professionalisme | 18 |
|  | Glossaire | 20 |

Remerciements



L'élaboration du *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada* a été possible grâce à la collaboration de nombreux organismes et individus. Cette initiative du Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP) a été menée par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) et le Conseil canadien des programmes universitaires de physiothérapie (CCPUP). On retrouve parmi les organisations participantes l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC) et l'Association canadienne de la physiothérapie (ACP).

¹ Le *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada* (2017) remplace le *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada* (2009), le *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada* (2004) et le *Competency Profile for Entry-Level Physiotherapists in Canada* (1998).

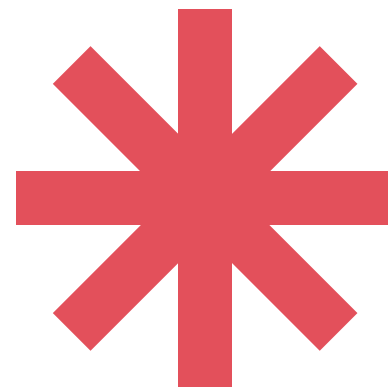
La réalisation du projet a été assurée par le Comité directeur composé de Michael Brennan, Kathy Davidson, Richard Debigaré, Brandy Green, Keith Johnson, Sharon Switzer-McIntyre, Bernadette Martin, Katya Masnyk, Sue Murphy et Linda Woodhouse.

Un groupe d'experts formé de physiothérapeutes de toutes les régions du pays a également mis son expertise à contribution. Le groupe d'experts comprenait : Robyn Davies, Alison Greig, Stephanie Lurch, Marilyn MacKay-Lyons, Bernadette Martin, Hélène Moffet, William Tung et Todd Wolansky.

David Cane de la firme Catalysis Consulting Ltd. et Diane Parker-Taillon de la firme Parker-Taillon Consulting Inc. ont agi comme consultants de projet. La grande qualité de leur travail est appréciée et reconnue par tous les participants à ce projet.

Enfin, le GCNP tient à remercier l'équipe d'experts et les 1 000 physiothérapeutes au Canada qui ont répondu minutieusement au sondage sur la pratique, pour leurs commentaires, directives et conseils. Ces contributions ont fait en sorte que l'information présentée soit valide et ancrée dans les réalités de la pratique quotidienne.

Compétences essentielles **et** jalons donnant accès à la profession



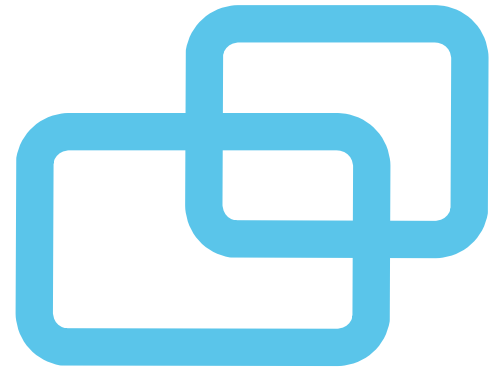
Cette quatrième génération de profil de compétences est un document fondamental qui décrit les compétences essentielles d'un physiothérapeute au Canada au cours de sa carrière ainsi que les jalons de compétence attendus lors de l'entrée dans la pratique. Le niveau « entrée à la pratique » est particulièrement significatif, car il représente le moment où les apprenants deviennent cliniciens. Il s'agit aussi de la fin de la participation officielle des organismes d'agrément de programme et des éducateurs, ainsi que du début de la réglementation, du développement professionnel continu et de la spécialisation.

Les compétences essentielles et les jalons de compétence d'entrée à la pratique ont pour mission de servir de guide dans certains domaines, en permettant notamment d'éclairer le contenu du cursus, d'établir les normes d'agrément, d'élaborer des plans d'examen de certification, et d'établir des paramètres de référence pour les domaines de spécialisation.

Une méthodologie éprouvée fondée sur les pratiques exemplaires a été appliquée pour élaborer le présent document. Une équipe de

neuf experts (cliniciens et éducateurs) provenant de toutes les régions du pays a travaillé pendant six mois pour en produire le contenu. Les renseignements recueillis à la suite de divers groupes de discussion auprès d'intervenants et de partenaires clés du domaine, ainsi que par l'entremise de sources provenant de la littérature et d'ouvrages spécialisés, ont aussi été intégrés. La version préliminaire de l'ensemble des compétences et des jalons de compétence a ensuite été évaluée dans le cadre d'un sondage national auprès des physiothérapeutes praticiens. Les experts ont ensuite examiné en détail les résultats du sondage et ont formulé une série de modifications et de recommandations finales au Comité directeur du GCNP. Le 3 mai 2017, ces recommandations ont été examinées et acceptées. Depuis cette date, les quatre organisations membres du GCNP ont officiellement approuvé et appuyé les compétences essentielles et les jalons de compétence pour l'entrée à la pratique par voie de motions de leurs conseils d'administration respectifs.

Contexte de la pratique de la physiothérapie



i. Description de la pratique de la physiothérapie

Les physiothérapeutes sont des professionnels des soins de première ligne qui offrent des services centrés sur le patient. Les physiothérapeutes contribuent à garder les gens productifs au cours de leur vie en maximisant leur fonction et en améliorant leur qualité de vie. Grâce à une pratique fondée sur les données probantes, les physiothérapeutes préviennent, évaluent et traitent les blessures, la douleur, les maladies et/ou les troubles ayant un impact sur les mouvements, le fonctionnement et la santé des clients. Les physiothérapeutes pratiquent de façon autonome ou au sein d'équipes interprofessionnelles dans le cadre du continuum des soins de santé primaires à tertiaires.

ii. Contextes de pratique

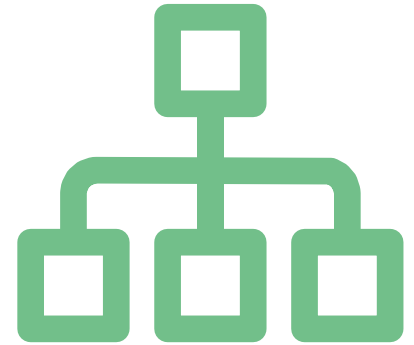
Les physiothérapeutes travaillent dans divers contextes de pratique. Ceux-ci varient en fonction des types de clients, des domaines de pratique, des objectifs des services de physiothérapie et des établissements de soins ainsi que de leurs modèles de financement. Les contextes de pratique sont interreliés et influent sur les rôles et les compétences que doivent acquérir les physiothérapeutes pour pratiquer de manière sécuritaire et efficace.

iii. Postulats

Un certain nombre d'hypothèses générales s'appliquent à toutes les compétences décrites dans le présent document.

1. Les physiothérapeutes offrent des soins centrés sur le client et n'agissent qu'avec le consentement éclairé du client;
2. La pratique de la physiothérapie est fondée sur des données probantes;
3. La sécurité du client est primordiale.

Structure organisationnelle



Un cadre fondé sur les rôles, issu du *Profil des compétences essentielles* de 2009, sert de principe organisationnel. Les compétences essentielles et les jalons donnant accès à la profession sont établis selon sept domaines de la pratique de la physiothérapie, c'est-à-dire :

1. Expertise en physiothérapie
2. Communication
3. Collaboration
4. Gestion
5. Leadership
6. Érudition
7. Professionnalisme

Définition des termes clés



Compétence essentielle :
Une compétence essentielle est une capacité exigée d'un physiothérapeute.

Jalon : Un jalon est une capacité attendue d'un physiothérapeute à une étape précise de sa carrière. Il est lié à une compétence essentielle.

Accès à la profession :
L'accès à la profession est le moment suivant la fin des études et de l'évaluation (moment de l'autorisation d'exercer comme physiothérapeute).

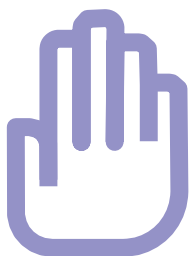
Jalons de compétence pour l'entrée à la pratique :
Ces jalons représentent les capacités attendues d'un physiothérapeute qui accède à la pratique. Ils sont liés à des compétences essentielles.

Maîtrise : La maîtrise est le niveau de rendement associé aux jalons à un moment précis de la carrière.

Maîtrise d'entrée à la pratique : Correspond au niveau de rendement attendu associé aux jalons d'entrée à la profession. Elle est décrite ci-dessous.

Énoncé de l'entrée à la pratique

Les physiothérapeutes ayant atteint le niveau d'entrée à la pratique ont la capacité et la responsabilité d'utiliser leur vaste base de connaissances pour éclairer leur pratique. Ils travaillent d'une manière autonome, sécuritaire et organisée et prennent des décisions cliniques éclairées.



Autonomie : Ils connaissent le champ de pratique de la physiothérapie et travaillent dans ses limites. Ils demandent conseil lorsqu'ils rencontrent des situations dépassant leurs capacités.

Sécurité : Ils connaissent les normes et les règlements visant leur environnement de pratique et s'y conforment systématiquement. Ils comprennent les risques, les précautions, les contre-indications et les pratiques exemplaires concernant les états communément rencontrés dans la pratique de la physiothérapie.

Organisation : Ils pratiquent de manière organisée, mais peuvent avoir besoin de plus de temps pour exécuter des tâches qu'un physiothérapeute d'expérience.

Prise de décisions cliniques : Les décisions cliniques reposent grandement sur les connaissances et les habiletés acquises dans le cadre d'études théoriques et cliniques, plutôt que dans l'expérience pratique. Elles font appel à une approche de raisonnement clinique qui peut demander plus de temps et d'effort que chez un physiothérapeute d'expérience.

Glossaire

Dans la liste des compétences essentielles et des jalons de compétence d'entrée à la pratique qui suit, les termes indiqués **en couleur** sont définis dans le glossaire à la fin du document.

Domaine 1 Expertise en physiothérapie

À titre d'experts de la mobilité et du fonctionnement, les physiothérapeutes font appel à un raisonnement clinique qui intègre des connaissances, des habiletés et des attitudes uniques afin d'offrir des soins de qualité et d'améliorer la santé et le bien-être de leurs **clients**.

Compétences essentielles

1.1 Adopter une approche centrée sur le **client**.

1.2 Assurer la sécurité physique et émotionnelle du **client**.

Jalons d'entrée à la pratique

1.1.1 Agir d'une manière qui respecte le caractère unique, la diversité et l'autonomie du **client** et qui est dans son intérêt supérieur.

1.1.2 Fournir l'information pertinente au **client** durant les soins.

1.1.3 Impliquer activement le **client** dans le processus décisionnel.

1.1.4 Habilitier le **client** à s'engager dans ses soins de santé.

1.1.5 Établir et maintenir un rapport de confiance avec le **client**.

1.1.6 S'assurer que le **client** donne un consentement éclairé et continu.

1.2.1 Identifier les précautions, les contre-indications et les risques propres à la situation du **client**.

1.2.2 Adopter des techniques de manœuvres physiques sécuritaires pour le **client**.

1.2.3 Appliquer des méthodes d'évaluation et d'intervention de manière à améliorer la sécurité et le confort du **client**.

Domaine 1 Expertise en physiothérapie (suite)

Compétences essentielles

1.2 Assurer la sécurité physique et émotionnelle du **client**. (suite)

1.3 Effectuer l'évaluation du **client**.

1.4 Établir un diagnostic et un pronostic.

Jalons d'entrée à la pratique

1.2.4 Surveiller l'état physique et émotionnel du **client** durant les soins et réagir en conséquence.

1.2.5 Identifier les **incidents évités de justesse** et les événements indésirables et y réagir.

1.3.1 Interroger le **client** pour obtenir des renseignements pertinents sur son état de santé ainsi que sur les facteurs personnels et environnementaux qui le concernent.

1.3.2 Déterminer les attentes du **client** et leur pertinence par rapport à la physiothérapie.

1.3.3 Obtenir des renseignements pertinents sur l'état du **client** auprès d'autres sources.

1.3.4 Identifier les comorbidités qui ont un impact sur l'approche d'évaluation.

1.3.5 Identifier les problèmes de santé urgents qui nécessitent une attention immédiate et prendre les mesures appropriées.

1.3.6 Identifier les problèmes de santé non urgents qui pourraient bénéficier d'un aiguillage vers d'autres services et en informer le **client**.

1.3.7 Choisir et exécuter les tests et mesures appropriés.

1.4.1 Interpréter les résultats de l'évaluation et les autres données pertinentes.

1.4.2 Identifier les déficiences concernant les fonctions organiques et les structures anatomiques, les limitations d'activités et les restrictions de participation du **client**.

1.4.3 Établir un **diagnostic en physiothérapie**.

Domaine 1 Expertise en physiothérapie (suite)

Compétences essentielles

1.4 Établir un diagnostic et un pronostic. (suite)

1.5 Élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un plan d'intervention.

1.6 Compléter ou transférer les soins.

1.7 Planifier, mettre en œuvre et évaluer les programmes.

Jalons d'entrée à la pratique

1.4.4 Établir un pronostic provisoire.

1.4.5 Déterminer si la physiothérapie est indiquée.

1.4.6 Déterminer si l'orientation vers un autre physiothérapeute ou un autre professionnel de la santé est indiquée.

1.5.1 Établir les objectifs de traitement pour la physiothérapie.

1.5.2 Déterminer un plan d'intervention.

1.5.3 Mettre en œuvre les interventions planifiées.

1.5.4 Aider le **client** à développer des habiletés d'autogestion.

1.5.5 Surveiller l'état du **client** durant les interventions et réagir en conséquence.

1.5.6 Réévaluer l'état et les besoins du **client** lorsque pertinent.

1.5.7 Modifier le plan d'intervention lorsque pertinent.

1.6.1 Évaluer l'efficacité de l'intervention et l'atteinte des objectifs du **client**.

1.6.2 Élaborer un plan de congé ou un plan de transition des soins.

1.6.3 Préparer le **client** au congé ou à la transition des soins.

1.6.4 Veiller à l'échange efficace de l'information au cours de la transition.

1.7.1 Déterminer les possibilités de **programme de physiothérapie** de groupe.

1.7.2 Établir les buts du programme et élaborer un plan.

1.7.3 Mettre en œuvre le plan du programme.

1.7.4 Évaluer le programme.

Domaine 2 Communication

À titre de communicateurs, les physiothérapeutes appliquent des stratégies efficaces pour échanger de l'information et améliorer leurs relations thérapeutiques et professionnelles.

Compétences essentielles

2.1 Utiliser la communication orale et non verbale efficacement.

Jalons d'entrée à la pratique

2.1.1 Parler clairement et de manière concise.

2.1.2 Faire preuve d'écoute active afin de gagner la confiance du **client** et de favoriser l'échange d'information.

2.1.3 Utiliser le **langage corporel** et y répondre adéquatement.

2.1.4 Donner et recevoir de la rétroaction de manière constructive.

2.2 Utiliser la communication écrite efficacement.

2.2.1 Écrire clairement, de manière concise et organisée.

2.2.2 S'assurer que les communications écrites sont lisibles.

2.2.3 Préparer des dossiers de santé et autres documents complets, précis et adaptés aux objectifs poursuivis.

2.3 Adapter l'approche de communication au contexte.

2.3.1 Adapter la stratégie de communication à l'objectif et au lieu.

2.3.2 Utiliser la terminologie appropriée.

2.3.3 Adapter la communication au niveau de compréhension de l'interlocuteur.

2.3.4 S'assurer que la communication se réalise au moment opportun.

2.3.5 Communiquer l'information avec empathie et respect.

2.4 Utiliser les outils et technologies de communication efficacement.

2.4.1 Employer des **appareils d'assistance et de suppléance** pour améliorer la communication.

2.4.2 Utiliser les technologies électroniques de manière adéquate et responsable.

2.4.3 Utiliser des images, des vidéos et d'autres médias pour améliorer la communication.

Domaine 3 Collaboration

À titre de collaborateurs, les physiothérapeutes travaillent efficacement avec d'autres personnes afin d'offrir des **soins intra et interprofessionnels**.

Compétences essentielles

3.1 Promouvoir une approche intégrée des services aux clients.

3.2 Faciliter les collaborations.

3.3 Contribuer à un travail d'équipe efficace.

3.4 Contribuer à la résolution des conflits.

Jalons d'entrée à la pratique

3.1.1 Identifier les situations liées à la pratique qui peuvent bénéficier de soins en collaboration.

3.1.2 Mobiliser le **client** comme membre de l'équipe.

3.2.1 Reconnaître et respecter les rôles des autres.

3.2.2 Échanger de l'information au sujet du rôle et des connaissances du physiothérapeute.

3.2.3 Négocier les rôles et les responsabilités partagés et qui se chevauchent.

3.2.4 Maintenir des relations de travail mutuellement bénéfiques.

3.2.5 Interagir avec les autres de manière à promouvoir l'inclusion.

3.3.1 Respecter les principes reconnus du travail d'équipe.

3.3.2 Participer à un **leadership partagé**.

3.3.3 Échanger les renseignements pertinents avec l'équipe.

3.3.4 Participer à la prise de décision partagée et collaborative et être respectueux de la collaboration de tous.

3.3.5 Participer à l'évaluation de l'équipe et aux initiatives d'amélioration.

3.4.1 Reconnaître les conflits réels ou possibles et y réagir de manière constructive.

3.4.2 Appliquer les principes de résolution de conflit de manière structurée.

Domaine 4 Gestion

À titre de gestionnaires, les physiothérapeutes gèrent le temps, les ressources, les priorités et leur pratique afin d'offrir des services sécuritaires, efficaces et durables.

Compétences essentielles

4.1 Soutenir l'excellence organisationnelle.

4.2 Utiliser les ressources de manière efficace et efficiente.

4.3 Assurer un milieu de pratique sécuritaire.

Jalons d'entrée à la pratique

4.1.1 Appuyer la mission et la vision organisationnelles.

4.1.2 Se conformer aux politiques, procédures et directives organisationnelles.

4.1.3 Aborder les écarts entre les attentes de l'employeur et les normes professionnelles.

4.1.2 Adopter des **pratiques organisationnelles** adéquates.

4.2.1 Fournir des services en tenant compte des besoins du **client** et des ressources disponibles.

4.2.2 Aborder les problèmes liés aux listes d'attente, à la charge de travail et à l'accès aux services.

4.2.3 Gérer son temps efficacement.

4.2.4 Aborder les problèmes liés à la disponibilité de l'équipement et des fournitures.

4.3.1 Identifier les risques et atténuer les dangers en milieu de travail.

4.3.2 Maintenir un environnement de travail propre, organisé et accessible.

4.3.3 Adhérer individuellement à des pratiques sécuritaires, mais aussi en équipe et/ou sur le plan organisationnel.

4.3.4 Utiliser des pratiques exemplaires relativement au contrôle des infections.

4.3.5 Adapter l'environnement de travail pour améliorer la sécurité émotionnelle.

4.3.6 Veiller au nettoyage et à l'entretien régulier de l'équipement.

Domaine 4 Gestion (suite)

Compétences essentielles

4.4 Participer à des activités d'amélioration de la qualité.

4.5 Superviser les autres.

4.6 Gérer l'information liée à la pratique de manière sécuritaire et efficace.

Jalons d'entrée à la pratique

4.4.1 Appliquer des stratégies d'amélioration de la qualité dans le cadre de la prestation de services de première ligne.

4.4.2 Participer aux initiatives organisationnelles d'amélioration de la qualité.

4.4.3 Utiliser les mesures de résultats pour évaluer la prestation des services.

4.5.1 Évaluer la compétence du **personnel impliqué dans l'administration de services de physiothérapie** avant d'assigner les soins.

4.5.2 Assigner au **personnel impliqué dans l'administration de services de physiothérapie** les soins pertinents et surveiller la prestation de ceux-ci.

4.5.3 Contribuer à l'orientation et à la formation du **personnel impliqué dans l'administration de services de physiothérapie**.

4.5.4 Donner des conseils et de la rétroaction sur le rendement au **personnel impliqué dans l'administration de services de physiothérapie**.

4.6.1 Tenir des dossiers exhaustifs, exacts et à jour sur les **clients** et la gestion de la pratique.

4.6.2 Gérer les dossiers de santé et autres renseignements en formats papier et électronique.

4.6.3 Veiller à la conservation, au stockage, au transfert et à la destruction sécuritaires des **documents**.

4.6.4 Maintenir la confidentialité des dossiers et des données, avec des normes d'accès appropriées.

Domaine 5 Leadership

À titre de leaders, les physiothérapeutes envisagent et défendent un système de santé qui améliore le bien-être de la société.

Compétences essentielles

5.1 Défendre les besoins des **clients** en matière de santé.

5.2 Promouvoir l'**innovation** dans les soins de santé.

5.3 Contribuer à l'avancement de la profession de physiothérapeute.

Jalons d'entrée à la pratique

5.1.1 Défendre une meilleure accessibilité et un accès soutenu aux services de physiothérapie et aux autres services dans le réseau de la santé.

5.1.2 Encourager les **clients** à s'impliquer dans la recherche de solutions pour répondre à leurs besoins de santé.

5.1.3 Promouvoir une culture centrée sur le **client**.

5.2.1 Se tenir au fait des nouvelles technologies et soutenir leur utilisation pour améliorer les **services de physiothérapie**.

5.2.2 Défendre les nouvelles approches pour améliorer les soins aux **clients**.

5.2.3 Promouvoir des solutions aux défis rencontrés dans le cadre de la **pratique de la physiothérapie**.

5.3.1 Promouvoir la valeur de la physiothérapie pour la santé des **clients**.

5.3.2 Participer à des activités pour soutenir l'avancement de la profession de physiothérapeute.

5.3.3 Contribuer aux activités de leadership en milieu de travail.

Domaine 6 Érudition

À titre d'érudits, les physiothérapeutes s'engagent à atteindre l'excellence dans la pratique grâce à la formation continue, à la formation des autres, à l'évaluation des preuves et aux contributions à l'érudition.

Compétences essentielles

6.1 Adopter une pratique fondée sur les données probantes.

6.2 Participer à la recherche scientifique.

Jalons d'entrée à la pratique

6.1.1 Intégrer les **meilleures preuves disponibles** à la prise de décisions cliniques.

6.1.2 Intégrer le **contexte du client** à la prise de décisions cliniques.

6.1.3 Intégrer les connaissances et l'expérience personnelles à la prise de décisions cliniques.

6.1.4 Prendre des décisions en fonction d'un cadre de raisonnement clinique établi.

6.1.5 Adopter une approche structurée pour évaluer l'efficacité des décisions.

6.2.1 Déterminer les enjeux éthiques liés à la recherche scientifique.

6.2.2 Formuler des questions pertinentes à la pratique pouvant faire l'objet de recherches.

6.2.3 Consulter des sources d'information fiables.

6.2.4 Évaluer l'information de façon critique.

6.2.5 Contribuer aux **activités de recherche**.

6.2.6 Contribuer à la **gestion des connaissances**.

Domaine 6 Érudition (suite)

Compétences essentielles

6.3 Intégrer l'autoréflexion et la rétroaction externe afin d'améliorer la pratique personnelle.

6.4 Se tenir au fait des nouveautés dans le domaine de pratique.

6.5 Contribuer à l'apprentissage des autres.

Jalons d'entrée à la pratique

6.3.1 Solliciter la rétroaction des autres relativement au rendement et au comportement personnels.

6.3.2 Comparer son rendement et son comportement personnels aux attentes professionnelles et organisationnelles.

6.3.3 Identifier ses besoins d'apprentissage à partir d'une approche réflexive et de rétroaction externe.

6.3.4 Élaborer et mettre en place un plan pour répondre à ses besoins d'apprentissage.

6.4.1 Accéder aux informations récentes concernant le domaine de pratique.

6.4.2 Déterminer le potentiel d'applicabilité des informations émergentes à la pratique personnelle.

6.5.1 Déterminer les besoins d'apprentissage des autres en matière de physiothérapie.

6.5.2 Contribuer à la formation aux pairs et aux autres prestataires de soins de santé.

6.5.3 Contribuer à la **formation clinique** des étudiants.

6.5.4 Évaluer l'efficacité des activités d'apprentissage.

Domaine 7 Professionnalisme

À titre de professionnels autonomes et autorégularisés, les physiothérapeutes s'engagent à travailler dans les meilleurs intérêts des **clients** et de la société, et à maintenir un comportement exemplaire.

Compétences essentielles

7.1 Respecter les exigences juridiques et réglementaires.

7.2 Se comporter de manière éthique.

7.3 Assumer sa responsabilité sociale comme professionnel de la santé.

Jalons d'entrée à la pratique

7.1.1 Se conformer aux lois fédérales et provinciales ou territoriales applicables.

7.1.2 Se conformer aux exigences réglementaires.

7.1.3 Respecter de façon appropriée la confidentialité et la vie privée du **client**.

7.2.1 Appliquer un cadre éthique pour guider la prise de décisions.

7.2.2 Régler les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus.

7.2.3 Promouvoir les services de manière éthique.

7.3.1 Se tenir au fait des enjeux et des avancements touchant les systèmes de santé local, national et mondial.

7.3.2 Démontrer sa connaissance des déterminants sociaux de la santé et des nouvelles tendances qui peuvent avoir une incidence sur la **pratique de la physiothérapie**.

Domain 7 Professionnalisme (suite)

Compétences essentielles

7.4 Agir avec intégrité professionnelle.

Jalons d'entrée à la pratique

7.4.1 Se comporter avec honnêteté et respect envers les autres.

7.4.2 Se comporter d'une manière qui valorise la **diversité**.

7.4.3 Travailler dans les limites du champ de pratique de la physiothérapie et de son niveau de compétence personnel.

7.4.4 Accepter la responsabilité de ses décisions et de ses actions.

7.4.5 Adopter une **conduite** professionnelle.

7.4.6 Maintenir des limites professionnelles.

7.4.7 Répondre de manière constructive aux changements touchant le milieu de travail.

7.5 Maintenir son bien-être personnel en accord avec les besoins de la pratique.

7.5.1 Équilibrer les demandes personnelles et professionnelles.

7.5.2 Aborder les facteurs physiques, émotionnels et psychologiques qui nuisent au rendement en milieu de travail.

Glossaire



Les définitions du glossaire sont données uniquement aux fins d'interprétation des compétences essentielles et des jalons.

Activités de recherche

Les activités de recherche désignent les études systématiques visant à trouver ou à créer de nouvelles connaissances pertinentes.

Appareils d'assistance et de suppléance à la communication

Les appareils d'assistance et de suppléance à la communication comprennent des méthodes et des technologies de communication utilisées pour compléter ou remplacer la parole ou l'écriture pour les personnes ayant de la difficulté à produire ou à comprendre le langage parlé ou écrit. (Note 1)

Client

Un client est un bénéficiaire de **services de physiothérapie**, et peut être un individu, une famille, un groupe, une organisation, une collectivité ou une population. Un client individuel peut être aussi appelé « patient ». Dans certaines circonstances, un client peut être représenté par son mandataire spécial.

Conduite

La conduite désigne la présentation, le comportement, la manière de parler, l'apparence, la tenue et l'hygiène personnelle.

Connaissances et expérience personnelles

Les connaissances et l'expérience personnelles désignent les apprentissages formels et informels du physiothérapeute, acquis durant sa carrière.

Contexte du client

Le contexte du client désigne les facteurs personnels et environnementaux touchant le **client**, ainsi que ses préférences au chapitre des **services de physiothérapie**. (Note 2)

Diagnostic en physiothérapie

Un diagnostic en physiothérapie désigne une conclusion au sujet d'une fonction physique fondée sur une analyse et une évaluation subjectives et objectives par un physiothérapeute qui recherche la cause et la nature de l'état ou d'un problème d'un **client**.

Diversité

La diversité désigne les variations entre les personnes fondées, y compris mais sans s'y limiter, sur la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la situation familiale et l'invalidité. (Note 4)

Glossaire (suite)

| | |
|-----------------------------|---|
| Documents | Les documents désignent les dossiers de soins des clients , les données sur la charge de travail, les rapports médico-légaux, les recommandations, les lettres, les courriels et autres documents écrits liés à la pratique, etc. |
| Formation clinique | La formation clinique est un enseignement de la physiothérapie effectué dans un contexte de pratique clinique sous la supervision d'un professionnel de la santé qualifié. |
| Gestion des connaissances | La gestion des connaissances (aussi appelée « transfert des connaissances ») est un processus dynamique et itératif qui comprend la synthèse, la diffusion, l'échange et l'application éthique des connaissances afin d'améliorer la santé des Canadiens, de fournir des services et des produits de santé plus efficaces et d'améliorer le système de santé. |
| Incident évité de justesse | Un incident évité de justesse désigne un incident lié à la sécurité du patient n'ayant pas atteint le patient. Remplace le terme « quasi-accident ». (Note 5) |
| Information sur la pratique | L'information sur la pratique désigne les renseignements concernant la pratique de la physiothérapie . |
| Innovation | L'innovation désigne la réalisation d'une méthode, d'une approche, d'un produit ou d'un service nouveau ou amélioré. |
| Langage corporel | Le langage corporel désigne la communication non verbale durant laquelle les pensées, les intentions ou les sentiments sont exprimés par des comportements physiques, comme des expressions du visage, des postures corporelles, des gestes, le mouvement des yeux, le toucher et l'utilisation de l'espace. |
| Leadership partagé | Le leadership partagé est un processus par lequel des équipes de soins de santé appuient le choix d'un leader ou d'un chef selon le contexte existant. Le leadership partagé est aussi appelé « leadership collaboratif ». (Note 6) |
| Meilleure preuve disponible | La meilleure preuve disponible comprend l'information contenue dans les recherches publiées, les preuves fondées sur la pratique , les pratiques exemplaires documentées et les opinions d'experts. |

Glossaire (suite)

Personnel impliqué dans l'administration de services de physiothérapie

Le **personnel impliqué dans l'administration de services de physiothérapie** comprend le personnel de soutien, les assistants, les bénévoles et d'autres professionnels de la santé, qui peuvent fournir des **services de physiothérapie** sous la direction et la supervision d'un physiothérapeute.

Pratique de la physiothérapie

La pratique de la physiothérapie désigne tous les aspects du travail exécuté par un physiothérapeute afin de fournir ou de soutenir des **services de physiothérapie**, et comprend les activités professionnelles, la recherche, l'acquisition et la gestion des ressources physiques appliquées à la prestation des **services de physiothérapie**, ainsi que les activités commerciales lorsqu'un physiothérapeute exploite une entreprise qui fournit des **services de physiothérapie**.

Pratique fondée sur les données probantes

La pratique fondée sur les données probante intègre les **meilleures preuves disponibles** au **contexte du client** ainsi que les **connaissances et l'expérience personnelles** du physiothérapeute afin d'éclairer la résolution de problèmes cliniques et la prise de décisions. (Note 3)

Pratiques organisationnelles

Les pratiques organisationnelles comprennent des activités comme la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la tenue des dossiers et la présentation de rapports, la publicité, la perception des droits et la facturation.

Preuves fondées sur la pratique

Les preuves fondées sur la pratique désignent les preuves recueillies durant la pratique clinique régulière.

Programme

Un programme désigne toute approche structurée de la prestation de services à plusieurs **clients**, par exemple la prestation de séances de groupe, les initiatives de santé communautaire ou les campagnes de santé publique.

Programme de physiothérapie

Un programme de physiothérapie désigne une approche d'intervention courante offerte à un groupe de **clients**, comme des séances d'exercices, des séances de formation, etc. Ces interventions peuvent être réalisées auprès des **clients** seuls ou en groupe.

Services de physiothérapie

Les services de physiothérapie sont des services fournis par un physiothérapeute ou sous sa direction. Ils comprennent l'évaluation du **client** et l'intervention auprès de celui-ci, ainsi que les communications et les rapports à l'intention des diverses parties concernées aux fins de la prestation de soins au **client**.

Glossaire (suite)

Soins interprofessionnels

Les soins interprofessionnels désignent les soins prodigués grâce à la collaboration entre des physiothérapeutes et d'autres professionnels de la santé.

Soins intraprofessionnels

Les soins intraprofessionnels désignent les soins issus de la collaboration entre des individus prodiguant des **services de physiothérapie**.

Note 1 Pour de plus amples renseignements, consulter :

Fossett, B; Mirenda, P. (2009). Augmentative and Alternative Communication. In Odom, SL; Horner, RH; Snell, ME. Handbook of Developmental Disabilities. Guilford Press. 330–366.

Note 2 Pour de plus amples renseignements, consulter :

World Health Organization. International Classification of Functioning, Disability and Health.
<http://www.who.int/classifications/icf/en/>

Note 3 Pour de plus amples renseignements, consulter :

Sackett, DL; Straus, SC; Richardson, WS; Rosenbert, W; Harnes, RB. (2000). Evidence Based Medicine: How to practice and teach EBM. (2nd ed). Edinburgh: Churchill Livingstone).

Woodburt, MG; Kuhnke, JL. Evidence-based Practice vs. Evidence-informed Practice: What's the Difference? Wound Care Canada. Vol 12, No 1, Spring 2014. 18-21.

Note 4 Pour de plus amples renseignements, consulter :

Commission canadienne des droits de la personne. (2017). Guide explicatif – La Loi canadienne sur les droits de la personne et vous.
<http://www.chrc-ccdp.gc.ca/fra/content/guide-explicatif-la-loi-canadienne-sur-les-droits-de-la-personne-et-vous-page1>

Note 5 Pour de plus amples renseignements, consulter :

Institut canadien pour la sécurité des patients. (2012). Canadian Incident Analysis Framework.
<http://www.patientsafetyinstitute.ca>

Note 6 Pour de plus amples renseignements, consulter :

Consortium pancanadien pour l'interprofessionnalisme en santé. (2010). A National Interprofessional Competency Framework.
https://www.cihc.ca/files/CIHC_IPCompetencies_Feb1210.pdf